

Décembre 2011

La lettre sociale

Points d'actualité :

- **Retraites** : la durée de la phase transitoire de la réforme des retraites est réduite d'un an : 2017 au lieu de 2018. Le passage de l'âge légal de départ en retraite à 62 ans, initialement prévu pour les personnes nées en 1956, concernera désormais celles nées en 1955 (projet de loi de financement rectificative de la Sécurité Sociale pour 2012). Economies escomptées : 4.4 milliards d'euros.
- **Arrêts maladie** : le ministre du travail a proposé la création dans le secteur privé d'un 4^{ème} jour de carence en cas d'arrêt maladie (au lieu de 3 aujourd'hui) non pris en charge par la Sécurité Sociale. Le 1^{er} ministre quant à lui s'est dit prêt à renoncer à cette mesure si une autre est trouvée, comme la diminution des indemnités vers laquelle il semble qu'on s'oriente aujourd'hui davantage, permettant une économie au moins du même ordre : 200 millions d'euros. En tout état de cause un renforcement des contrôles des arrêts maladie aura lieu.
- **Augmentation des contributions sociales des entreprises et suppressions d'exonérations** : c'est ce que les sénateurs ont voté le 16 novembre dernier en modifiant le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2012 tel que le leur avaient transmis les députés : notamment, suppression des dispositions de la loi Tepas sur l'exonération sociale et fiscale des heures supplémentaires ; hausse du forfait social à 11% (au lieu de 8%) ; augmentation de la contribution patronale sur les stocks options (20% au lieu de 14%) ou encore augmentation des contributions sur les retraites chapeaux.
- **Jurisprudence** : la Cour de Cassation, dans un arrêt du 8 novembre dernier, a estimé injustifié le licenciement d'un manager pour des faits de harcèlement moral pourtant avérés, incontestables, au motif que ce dernier n'avait été que la courroie de transmission d'un système général de management fondé lui-même sur la pression, institué par l'entreprise. La Cour suprême a considéré que c'était dès lors l'entreprise qui était responsable du mode de management stressant de ce manager, non ce dernier, et ceci même si elle l'avait préalablement mis en garde pour des faits similaires.
- **Les congés légaux accordés lors du décès d'un enfant ou d'un conjoint devraient augmenter** : de 2 à 5 jours dans le 1^{er} cas, à 3 jours dans le second (proposition de loi votée par l'Assemblée nationale le 24 novembre dernier, qui reste à être examinée par le Sénat).

Marc de Lombarès

CONSEIL RH

- **Budgets d'augmentations pour 2012** : la dernière étude du cabinet Deloitte établit qu'ils devraient s'établir autour de **2.7%**, et non plus à 3% comme prévu cet été, en raison de la crise financière.
- **Nouvelle avancée du chômage** sur fond de crise : 2.814 millions de demandeurs d'emploi en octobre 2011 selon les données du ministère du travail, niveau inégalé depuis décembre 1999.

Management :

Avec la fin de l'année vient souvent la période des entretiens d'évaluation. Voici quelques conseils pour maintenir le taux récurrent d'insatisfaction des salariés à l'issue de ces entretiens (autour de 40%) :

- Ne préparez pas l'entretien et convoquez au dernier moment vos subordonnés pour qu'eux-mêmes viennent sans y être préparés.
- Ne passez pas plus de temps qu'il n'en faut, une demi-heure maximum, à ce pensum obligé.
- Pendant l'entretien, priorité aux affaires urgentes, gardez à portée de main votre téléphone.
- Peu important les faits, les chiffres, ce qui importe c'est que vous le leur disiez, leur fait, à vos collaborateurs : c'est le moment de leur faire part de l'impression qu'ils vous donnent et de les critiquer formellement sur cela.
- Ne perdez pas votre autorité : coupez court aux avis, suggestions, demandes de formation, d'autonomie, de moyens matériels et autres remarques qui ne sont souvent que des excuses.
- Et pour l'année qui suit, donnez des objectifs ambitieux, peut-être un peu difficiles à atteindre, sans trop les préciser d'ailleurs sur le moment (on verra au fur et à mesure) car c'est l'occasion ou jamais de proposer de vrais challenges à vos collaborateurs.

Conseil RH de Direction Générale. Formation. Diagnostics RH

www.marcdelombares.com